Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 056-215601915-20260423-D_2026_19-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REMIRAC DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice BELLEC, Maire.

Présents : : Mr BELLEC Patrice, Maire,
M. GUÉHO GUILLEMOT Raphaël, 1er Adjoint, Mme LEMAIRE Patricia, 2ème Adjoint,
Mmes COURTEL Sandra, FRADIN Joëlle, ROBERT Séverine, Conseillères municipales,
MM BENOIT Barthélémy, COQUARD Wladimir, ROSZAK Emmanuel, Conseillers municipaux.

Absents excusés : M. BROUXEL Maurice ayant donné pouvoir à Mme FRADIN Joëlle
Mme GARNIER Louisa ayant donné son pouvoir à M. ROSZAK Emmanuel

Secrétaire : M. COQUARD Wladimir

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 8
Nombre de votes : 10

Date de convocation : 07/04/2026

Réf : 2026-19
***Objet :* Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025**

M. Le Maire quitte la salle durant le vote des Comptes Financiers Uniques 2025 du budget de la commune et de ses deux budgets annexes ; Pôle Santé et Assainissement.
M. GUEHO GUILLEMOT Raphaël, 1er Adjoint au maire, assure la Présidence de la séance.

Après avoir pris connaissance des résultats de clôture de l'exercice 2025 comme suit :

Budget principal de la commune (résultats de clôture de l'exercice 2025), soit :
* un excédent de Fonctionnement de 346 306.01 €
* un déficit d'Investissement de 62 948.74 €

Il n'y a pas de restes à réaliser à reporter sur le budget primitif 2026.
Affectation au compte 1068 = 62 948.74 €

Budget annexe de l'Assainissement (résultats de clôture de l'exercice 2025), soit :
* un déficit de Fonctionnement de 15 848.93 €
* un excédent d'Investissement de 4 934.73 €

Il n'y a pas de restes à réaliser à reporter sur le budget primitif 2026.
Il n'y a pas d'affectation au compte 1068.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 056-215601915-20260423-D_2026_19-DE

Budget annexe du Pôle Santé (résultats de clôture de l'exercice 2025), soit
* un déficit de Fonctionnement de 2 037.81 €
* un déficit d'Investissement de 130 538.22 €

Les restes à réaliser à reporter sur le budget primitif 2026 sont les suivants :
Dépenses d'Investissement - Chapitre 23 = 377 041.00 €
Recettes d'Investissement – Chapitre 13 = 310 060.00 €

Il n'y a pas d'affectation au compte 1068.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, adopte et vote les Comptes Financiers Uniques pour les 3 budgets pour l'année 2025.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-contre.

Le Maire,
M. Patrice BELLEC

MAIRIE DE REMINIAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Morbihan)